Convois funèbres et Obits

Un Obit Solennel du Mois sera célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 29 juin 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon DUBUS, décédé à Roubaix, le 27 mai 1885, dans sa 46e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 29 juin 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Monsieur Pierre AMEYE, décédé à Roubaix, le 2 juin 1885, dans sa 63e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Et de Dame Joséphine STEUX, son épouse, décédée à Roubaix, le 5 juin 1885, dans sa 62e année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille WACRENIER-DESTOMBES, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 29 juin 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Carles-Joseph WACRENIER, décédé à Roubaix, le 7 mai 1885, dans sa 39e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 29 juin 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Fidéline TIBERGHIEN, veuve de Monsieur Polydore WAGNON, décédée à Roubaix, le 13 mai 1885, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 30 juin 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Alexandre LEROUGE, époux de Dame Louise BOCQUET, décédé subitement à Roubaix, le 26 mai 1885, dans sa 66e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 30 juin 1885, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Anastasie FIÉVET, décédée subitement à Roubaix, le 20 mai 1885, dans sa 82e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame PARENT-MUSIN et leurs enfants, vous prient d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 1er juillet 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Jules-Joseph PARENT, étudiant en médecine, décédé à Roubaix, le 30 juin 1884, dans sa 25e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre Dame, à Tourcoing, le lundi 29 juin 1885, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Ernest MASUREL, époux de Dame Rosine POLLET, décédé à Tourcoing, le 29 juin 1884, dans sa 55e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 11073

BELGIQUE

Une arrestation dramatique. — La gendarmerie de Sottegem a procédé, dimanche 21 juin, à une arrestation dans des circonstances dignes d'être relatées. L'autorité militaire avait donné ordre de s'emparer d'un nommé Otte, déserteur récidiviste.

Ce gaillard est des plus dangereux et très redouté dans le pays. Il en est à sa troisième désertion et venait, de ce chef, d'achever cinq années de correction. Otte était arrivé, dans la journée de dimanche, à Velsique, dont il est originaire. C'est dans ce village que les gendarmes arrivèrent, vers onze heures du soir.

L'arrestation présentait des dangers sérieux; c'était le jour de la kermesse, fête consacrée à d'innombrables libations qui y occasionnent, chaque année, des scènes de véritable sauvagerie, des rixes sanglantes, souvent suivies de mort d'hommes.

Au moment de l'arrivée des gendarmes, Otte se trouvait attablé, dans un cabaret, avec une quarantaine de buveurs. La vue des gendarmes exaspéra le déserteur et seul, en face de six hommes, il lutta en désespéré. Il fallut des efforts surhumains pour l'arrêter.

Les villageois prirent alors fait et cause pour le récidiviste. Postés derrière des haies, les bons amis de cabaret firent pleuvoir sur les gendarmes une grêle de projectiles; une fillette de 15 ans fut gravement frappée à la poitrine; le père du déserteur eut le genou démis; tous les gendarmes furent sérieusement blessés. Le gendarme Bienvenu a la mâchoire fracturée et une plaie énorme à la joue. C'est la troisième fois que ce brave gendarme arrête le déserteur. Cette fois, il paie cher l'accomplissement de son devoir.

L'établissement thermal de St-Amand

Nous allons, dans ce nouvel article, examiner succinctement les affections que l'on traite le plus généralement à Saint-Amand.

En première ligne est le rhumatisme chronique. Les trois quarts des malades qui viennent aux Boues sont de vieux rhumatisants. Toutes les formes et variétés de cette affection s'y donnent rendez-vous : ici le rhumatisme articulaire ou musculaire, localisé ou généralisé, là le rhumatisme avec ou sans difformation des jointures. Chez l'un les surfaces articulaires ont de la sécheresse et de la rudesse, chez l'autre, au contraire, il y a accumulation de synovie et hydarthrose, etc. Et toujours, les résultats obtenus ont été admirables, toujours les malades ont été *guéris*, ou *fort améliorés*; et les moins favorisés se maintiennent dans un état relatif de quasi-guérison, exempts de souffrances, en revenant, chaque année, faire une saison aux Boues.

Nous ne voulons pas dire que le rhumatisme chronique ne se traite officiellement qu'à Saint-Amand (puisque toutes les stations thermales en fournissent des guérisons), mais nous disons que, par la nature de la médication boueuse puissamment secondée par l'usage de l'eau abondamment prise en boisson, Saint-Amand s'est acquis une réputation exceptionnelle et déjà ancienne. On lit, en effet, dans la *Statistique du département du Nord*, de M. Dieudionné, préfet du Nord, en 1804 : « que le Dr Armet, médecin inspecteur, des thermes a dit avoir vu, en 1798 et 1799, un grand nombre de militaires chez qui les accidents dus aux rhumatismes, avaient été singulièrement aggravés par l'usage des Eaux Thermales d'Aix-la-Chapelle, de Barège ou de Bourbonne-les-Bains, etc., être radicalement guéris par la douce température des Boues de Saint-Amand. » (*A suivre.*)

FAITS DIVERS

Le vol du Crédit lyonnais. — On écrit de Marseille :

« Un vol de soixante mille francs environ vient d'être commis à la succursale du Crédit lyonnais de notre ville, par un employé nommé Mailly, qui avait toute la confiance de l'administration. Mailly est en fuite. Il a été vu, il y a trois jours, du côté de la frontière italienne avec une femme galante, ainsi qu'à Monaco, où il a joué d'assez fortes sommes. Il s'était arrangé de façon telle qu'on ne devait connaître ses détournements qu'au moment de l'inventaire, qui doit avoir lieu au commencement de juillet.

» C'est le hasard qui a fait découvrir la chose avant le temps. Depuis quelques mois, un garçon de recettes du Crédit Lyonnais, nommé Fabre, menait un train de vie peu en rapport avec sa modeste situation. Plusieurs fois, des femmes équivoques étaient venues le demander dans l'antichambre qui précède le hall du Crédit lyonnais, où se trouvent les garçons de recettes. Tout cela paraissait louche et on exerçait sur Fabre une surveillance étroite sans qu'il s'en doutât. On n'avait encore rien découvert, lorsque le vendredi du Sacré-Cœur, un employé supérieur du Crédit lyonnais se promenant au Prado, vit Fabre à cheval, à côté d'une élégante amazone, dont il était le cavalier servant.

» L'employé supérieur crut d'abord à une ressemblance. Il avait peine à se figurer son garçon de recettes en gentleman rider, faisant le galant avec les demi-mondaines, mais le doute n'était pas permis. Il alla trouver immédiatement le directeur du Crédit Lyonnais qui fit conduire Fabre devant M. Blanchard, juge d'instruction.

» Fabre ne voulut rien dire d'abord, mais il finit par avouer qu'il recevait de l'argent d'un employé, nommé Mailly, avec lequel il faisait des opérations de bourse. On vérifia alors les livres de Mailly, en congé depuis quelques jours et on acquit la preuve des détournements commis et qui s'élèvent, je vous l'ai dit, à soixante mille francs environ. »

Suppression des presses typographiques. — Le *Typo-Litho* rapporte que, d'après une prévision du célèbre constructeur américain de machines à imprimer, M. Hoe, le temps ne serait pas éloigné où la presse mécanique disparaîtrait. Si cette prévision, ou plutôt ce rêve, se réalise, il ne restera plus rien de la merveilleuse invention de Guttenberg.

La presse serait remplacée par la photographie, dont le travail serait à la fois plus rapide et moins coûteux.

Il s'agirait d'établir d'abord une épreuve négative d'une colonne de journal et de la fixer par un jet de lumière électrique sur un papier, se déroulant avec une vitesse telle qu'on pourrait produire 100 épreuves à la seconde, soit 36,000 à l'heure, ce qui suffirait certainement aux plus grands besoins.

Il faudrait, avant tout, trouver un papier très sensible à la lumière et à bas prix; mais ceci ne serait pas une difficulté insurmontable.

La prévision du constructeur américain est plus sérieuse qu'elle ne le paraît au premier abord. Il y a dix ans, personne ne se doutait qu'il fût possible de fixer une épreuve photographique en 1/500e de seconde; et il n'y a pas encore cinquante ans que l'imprimeur qui aurait prédit à ses confrères qu'on arriverait un jour à tirer 10,000 à l'heure, au moyen de la presse rotative, aurait été déclaré atteint de folie; et cependant, ce chiffre n'a plus, aujourd'hui, rien d'exagéré.

Les femmes battues, en Angleterre. — « Ne frappe jamais une femme, même avec une fleur », dit une maxime indienne. Par malheur, il se trouvera toujours des femmes battues, et l'on ne peut vraiment pas leur imposer la philosophie de Mme Sganarelle.

Un jurisconsulte anglais, sir Henri Romeike, vient d'avoir une idée bizarre. Il s'est dit : Eclairons les ménages anglais sur les conséquences pécuniaires de leurs corrections à poing fermé. Il est bon que chacun ne tape que suivant sa fortune. Et, fort gravement, cet original a publié « le Manuel des maris qui battent leurs femmes » (*Wife beater's manual*).

Ce travail repose sur les diverses décisions rendues, depuis une vingtaine d'années, par les tribunaux d'Outre-Manche.

Voici quelques tarifs de ces *connubial corrections*. Rappelons, pour l'intelligence du tarif, la valeur de la monnaie anglaise : la livre vaut 25 fr.; le shilling, fr. 1-25; le penny, 10 cent.

2 shillings et 6 pence. — Jeter les pincettes à la tête de sa femme.

5 shillings. — La frapper sur la tête avec un morceau de bois; la battre un jour de Derby, après deux mois de mariage.

10 shillings. — Lui donner des coups de pied en pleine poitrine et lui arracher les cheveux; — lui serrer violemment le cou et la jeter par terre; — la pousser trois sur le feu et lui brûler la main.

1 livre. — Un œil poché; — avoir cherché à scier le cou à sa femme; — lui avoir donné des coups de tête en pleine poitrine; avoir jeté une tasse à thé à la figure de sa femme après l'avoir giflée; — lui avoir vidé un seau d'eau sale sur la tête; — coup de poing sur la tête; — coups de pied sur la bouche.

2 livres. — Deux yeux pochés; — blessures à la tête avec une cruche; — coups avec des pincettes.

3 livres. — Coups de pied entraînant incapacité de travail.

5 livres. — Coups de poing sur le nez; — avoir jeté de l'eau bouillante sur la tête de sa femme.

Quatorze jours de prison. — Coups de poing en pleine figure; blessures graves.

Un mois de prison. — Œil poché avec des pincettes; — avoir cogné la tête de sa femme contre une cheminée; — l'avoir presque étranglée; — lui avoir arraché une moitié d'oreille; — coups de pied.

Quatre mois. — L'avoir tirée par les cheveux et lui avoir cassé deux dents; — lui avoir brisé le bras avec les pincettes.

Six mois. — Coups de couteau dans la figure; l'avoir battue avec une lampe, lui avoir cassé un bras et lui avoir donné des coups de pied.

Un an de travaux forcés. — Avoir jeté du vitriol au visage de sa femme; — lui avoir crevé un œil.

Cinq ans de travaux forcés. — Avoir cherché à tuer sa femme en lui donnant dix coups de marteau sur la tête.

On peut tirer plus d'une conclusion de cet aperçu des peines; celle ci d'abord, que les condamnations sont bien légères; et qu'enfin la pincette joue un grand rôle dans les ménages anglais.

VARIÉTÉS

LE SOCIALISME D'ÉTAT EN 1793. — La Révolution; le gouvernement révolutionnaire, t. III, par M. Taine.

(Suite. — Voir les numéros des 1 et 22 juin.)

II

La Constituante et la Législative n'avaient détruit, en vertu de leurs lois, qu'une portion de la richesse publique et dépouillé que certaines classes. Le clergé, la noblesse, la haute bourgeoisie, le grand commerce, les rentiers, avaient été entièrement ruinés ou partiellement atteints; mais, d'une part, le paysan s'était enrichi, et, de l'autre, le droit de propriété était reconnu et respecté, en principe; enfin, la nation était en paix avec ses voisins. Quand la confiscation n'atteint que des catégories de citoyens et qu'elle se colore d'un semblant d'équité, quelque mensonger que soit le prétexte, les autres classes se rassurent et se consolent, surtout quand elles s'imaginent qu'elles auront part au butin. Ce fut là ce qui se vit. Les rentiers, payés en assignats, perdaient beaucoup sur le change. Mais la banqueroute avait été évitée, et ils comptaient sur des jours plus heureux et un relèvement du crédit public. Même illusion chez les commerçants et les banquiers, les premiers se disant : c'est une crise passagère; les autres croyant apercevoir dans les complications financières, elles-mêmes, des occasions assurées de bénéfices et d'affaires. Le haut clergé et les ordres religieux, seuls, semblaient irrévocablement atteints. Mais leur sort apitoyait peu. Quant aux émigrés, tout haut on s'écriait : c'est justice! tout bas l'on murmurait, en pliant les épaules : point de bataille sans morts!

Le paysan, je le répète, était satisfait. Les droits féodaux, supprimés, avaient été pour lui, un gain sans compensation, car si l'impôt foncier pesait lourd sur ses épaules, cet impôt n'était qu'imparfaitement payé, et le fisc n'osait plus se montrer rigoureux. En outre, les plus aisés de cette classe avaient acheté à vil prix les biens nationaux dont la vente avait donné lieu à un commerce très lucratif et très répandu. A une époque où l'industrie n'occupait pas le cinquième des bras, cette prospérité relative du cultivateur donnait donc au gouvernement nouveau une sécurité et une force considérables. Le peuple des campagnes était satisfait, le peuple des villes rassuré et flatté, et les classes moyennes se consolaient de leur appauvrissement dans la contemplation de leur grandeur et de leur importance nouvelles.

C'est ainsi que la fièvre, à ses débuts, procure quelquefois une sensation de force et de chaleur, qui ne semble pas entièrement déplaisante. Seulement, si elle s'accroît et se prolonge, elle torture, puis elle tue.

La fièvre révolutionnaire durait.

A dater du 10 août, de l'emprisonnement du roi et des massacres de Septembre, la crise éclate.

« Après le 10 août, nous dit M. Taine, les journaux des jacobins, à Paris, et leurs commissaires, dans les départements, ont prêché « la loi agraire, la promiscuité des biens, le nivellement des fortunes, le droit, pour chaque portion du souverain », de se pourvoir de force aux dépens des possesseurs d'avances et de subsistances, la chasse aux riches, la proscription « des propriétaires, des gros marchands, des gens de finance et de tous les hommes à superflu ». Dès les premiers mois de la Convention, le dogme de Rousseau, « que les fruits sont à tous, que la terre n'est à personne », s'est étalé comme une maxime d'Etat, et, dans les délibérations de l'Assemblée souveraine, le socialisme affiché prend l'ascendant, puis l'empire. Selon Robespierre, « tout ce qui est indispensable pour conserver la vie est une *propriété commune à la société tout entière*. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle et qui soit abandonnée à l'industrie des commerçants ». Sous la domination de la plèbe et de la Montagne, la Convention applique la théorie, saisit le capital partout où elle le trouve, et, en son nom, on déclare aux pauvres « qu'ils trouveront dans le portefeuille des riches de quoi subvenir à leurs besoins (1) ».

» Par-delà ces atteintes éclatantes et directes, une atteinte indirecte et sourde, mais encore plus profonde, sapait lentement par la base toute propriété présente et future. Les affaires de l'Etat sont les affaires de tout le monde, et, quand l'Etat se ruine, tout le monde est ruiné par contre-coup. Car il est le plus grand débiteur et le plus grand créancier du pays, et il n'y a pas de débiteur si insaisissable ni de créancier plus absorbant. Sous la pression jacobine, les curateurs de la France ont administré comme si, de parti-pris, ils voulaient ruiner leur pupille. En premier lieu, ils lui ont enlevé les trois quarts de son revenu. Pour plaire au peuple et appliquer la théorie, les impôts de consommation, gabelle, aides, octrois, droits sur le sel, sur les boissons, sur la viande, sur les tabacs, les cuirs et la poudre, ont été abolis, et les taxes nouvelles par lesquelles on a remplacé les anciens impôts, lentement assises, incomplètement réparties, difficilement perçues, ne rentrent pas. Au 1er février 1793, sur la contribution foncière et mobilière de 1791, au lieu de 300 millions, le Trésor n'en avait touché que 150; sur la contribution foncière et mobilière de 1792, *il n'avait rien touché du tout*... l'arriéré total montait à 632 millions.. les assignats perdaient 50 0/0. A côté de ce gouffre, les jacobins en avaient ouvert un autre plus large, celui de la guerre; pendant le premier semestre de 1793, ils y jetaient *par mois* 140, puis 160, puis 190 millions; la guerre et les subsistances engloutissaient près de 300 millions par mois, et plus on versait dans les vieux gouffres, plus ils se creusaient. (2) »

Aussi l'assignat continue-t-il à baisser de valeur de 55 francs en janvier 93; il tombe à 47 francs en avril, et à 33 francs en juillet.

« Voilà les créanciers de l'Etat fraudés de la moitié des deux tiers de leur créance, et non seulement les créanciers de l'Etat, mais tous les créanciers quelconques, puisque tout débiteur quelconque a le droit de s'acquitter en assignats. Comptez-les, si vous pouvez, ces particuliers fraudés de leur créance sur un particulier quelconque, bailleurs de fonds et commanditaires dans une entreprise privée d'industrie et de négoce, prêteurs d'argent par contrat avec clause de paiement plus ou moins lointaine, propriétaires qui ont loué leur terre ou leur maison pour un laps de plusieurs années, propriétaires d'une rente viagère sur un particulier ou sur un domaine, industriels, négociants, cultivateurs qui ont vendu à terme leurs produits manufacturés, leurs marchandises ou leurs denrées, commis et clercs à l'année, employés subordonnés, domestiques, ouvriers même, engagés à temps pour un salaire fixe. Pas un de ces gens-là dont le capital remboursable en assignats, ou le revenu, payable en assignats, ne se réduise incessamment et à proportion de la baisse que les assignats subissent; en sorte, que non seulement l'Etat fait banqueroute, mais que, légalement et par sa faute, tous les débiteurs de France font banqueroute avec lui.

» Qui osera donc prêter à longue échéance? Si quelqu'un prête encore, ce n'est pas à l'année, mais au mois, et l'intérêt qui était de 6,5, ou même 4 pour 100 par *an*, avant la révolution, est maintenant à 2 pour 100 par *mois*, et sur gages; il montera plus haut tout à l'heure, et, à Paris, à Strasbourg, on le verra, comme dans l'Inde et dans les pays barbaresques, s'élever à 5, 6, et même 7 pour 100 par mois.

» Quel possesseur de matières premières et de matières ouvrées aura fait à ses clients le crédit indispensable de trois mois? Quel gros industriel voudra fabriquer, quel gros commerçant voudra expédier, quel propriétaire riche ou aisé voudra bâtir, dessécher, endiguer, assainir, réparer, ou même entretenir, avec la certitude fondée de ne rentrer que tard et à moitié dans les avances, avec la certitude croissante de n'y pas rentrer du tout.

» D'année en année, et par jonchées, les grandes maisons s'écroulent : après la ruine de la noblesse et le départ des étrangers opulents, toutes les industries de luxe qui, à Paris et à Lyon, donnaient le ton à l'Europe, les fabriques d'étoffes, d'ameublement, d'objets d'art, d'élégance et de modes : après la jacquerie noire de Saint-Domingue et les troubles des Antilles, le grand commerce colonial, la magnifique prospérité de Nantes et de Bordeaux, les industries qui produisaient, transportaient et distribuaient le coton, le sucre et le café; après la déclaration de guerre aux Anglais, tout le commerce maritime; après la déclaration de guerre à l'Europe, tout le commerce continental, faillites sur faillites, débâcle universelle, revue du travail en grand, organisé et largement fructueux : à la place des industries productives, je ne vois plus que les industries destructives, celles de la vermine agricole et commerciale, celle du brocanteur et du spéculateur, qui démeublent les hôtels et les abbayes, qui démolissent un château ou une église pour en vendre les matériaux à vil prix, qui trafiquent des biens nationaux pour les exploiter au passage. Tâchez de vous figurer le mal qu'un possesseur provisoire, endetté, besoigneux, pressé par les échéances, peut et doit faire au domaine précaire de provenance douteuse qu'il n'espère point garder et duquel, en attendant, il tire tout le profit possible.

Mais, jusqu'alors, une classe est encore ménagée, ou, plutôt, moins écrasée que les autres.

« Seul, parmi ces millions d'hommes qui cessent de travailler ou qui travaillent à contre-sens, le petit cultivateur travaille, et fructueusement; soulagé de l'impôt, de la dîme et des redevances, acquéreur à bon compte, ou sans bourse délier, d'un lopin de terre, il a du cœur à l'ouvrage; il a calculé que désormais sa récolte ne sera plus rognée par les prélèvements du seigneur, du décimateur et du roi, qu'elle sera tout entière à lui, à lui seul, et, plus les villes crient famine, plus il compte la vendre cher. C'est pourquoi il a labouré, et plus rudement qu'à l'ordinaire; même il a défriché, ayant le sol gratis ou presque gratis et peu d'avances à fournir, n'ayant pas d'autre emploi pour ses avances, qui sont ses semences, son fumier, le labeur de ses bêtes et de ses bras, il a ensemencé, récolté, fait du blé à force. Peut être y aura-t-il disette pour les autres objets de consommation... Il se peut que, par les maladroites transformations de l'agriculture, les denrées de seconde nécessité, la viande, le vin, les liqueurs deviennent rares. A tout le moins, l'aliment français, par excellence, est là, sur pied, dans les champs, ou en gerbes dans les granges; en 1792, en 1793, et même en 1794, il se trouve assez de grains en France pour fournir le pain quotidien à tous les Français. (3) »

Le socialisme d'Etat a donc accompli la première partie de son œuvre. Il a d'abord frappé le clergé; tout l'y conviait : la convoitise comme la haine religieuse; c'est la caractéristique de toutes les révolutions modernes. Presque simultanément la noblesse a été dépouillée. On lui a d'abord enlevé ses redevances, puis on a établi des catégories de confiscation : l'émigration, la mort civile, l'emprunt forcé. De la noblesse on a passé à la banque et au haut commerce; tout guillotiné perd, avec la vie, la disposition de ses biens, qui font retour à l'Etat, et presque tout homme riche est en fuite ou égorgé. Les rares épargnés, et qui doivent cette faveur à leur affiliation au parti victorieux, sont frappés par l'impôt sur les riches. Le petit commerce et l'industrie, nous venons de le voir, sont ruinés, lors même qu'on ne leur a pas directement enlevé leur capital. Il reste donc, dans la nation, des fonctionnaires, des gouvernants, des ouvriers, des paysans et des soldats.

Les fonctionnaires et les gouvernants font liesse. Ce sont des sangsues qui aspirent les dernières gouttes du sang de la nation. Le soldat, lui, vit en grande partie sur l'ennemi, puisqu'il est envahisseur et vainqueur. Il faut, pour que la machine puisse encore fonctionner tant bien que mal, graisser les deux ressorts principaux et indispensables. Il faut nourrir l'ouvrier et le paysan; ce dernier, au début, s'en charge à lui tout seul; il possède encore son champ et sa récolte. Il est dur, il est sobre, habitué au froid. Il marche nu-pieds, son vêtement est sordide, mais l'a toujours été. Ses besoins sont donc modestes, et il peut y subvenir largement. Il taille dans les bois laissés à l'abandon ce qui lui est nécessaire pour son chauffage et les réparations de son logis. La femme file le chanvre et tricote les bas. Le tisserand du village fait la toile. Une peau de mouton est assez aisément tannée et préparée. Voilà donc le rural vêtu et logé à peu près selon ses goûts et ses habitudes, et il se nourrit mieux qu'il ne l'a jamais fait.

Il n'en est pas de même de l'ouvrier des villes, la seconde grande roue de l'horloge. Celui-là est logé gratis : qui songerait à payer un loyer? mais ses vêtements sont en loques, son gagne-pain est supprimé, et il crie la faim. Or, dans toutes les grandes cités, ce cri-là est menaçant. Cependant, quand la ville ne dépasse pas 10,000 âmes, les gouvernants n'ont cure de ses plaintes. On choisit parmi la plèbe une élite dont on fait la gendarmerie révolutionnaire; celle-là, on la nourrit convenablement; quant au reste, qu'il se tire d'affaire comme il le pourra. Aussi un grand nombre émigre aux champs ou meurt de faim. Mais Paris! il faut bien le nourrir! Il en est digne à tous égards. Il est malaisé d'établir des catégories dans cette grande cité, où le peuple entier est révolutionnaire, et où, d'ailleurs, on ne veut pas donner le spectacle trop fréquent de la lutte pour l'existence entre les habitants.

C'est alors que la Convention décrète, tant pour Paris que pour les autres municipalités importantes, la réquisition légale des denrées alimentaires. Telle est la marche forcée du socialisme d'Etat; inspiré d'abord par les ouvriers et pour les ouvriers, ce sont eux qu'il frappe les premiers. Le paysan s'aperçoit ensuite que son éloignement et son obscurité ne lui servent pas longtemps de sauve-garde; profitant de ce qu'il considérait comme une aubaine, le paysan a d'abord haussé le prix de ses denrées.

« Au lieu de 50 francs, le sac de blé vaut, à Paris, en février 1793, 65 francs; en mai 1793, 100 francs, puis 150 francs. A Paris, le pain, au lieu de 3 sous la livre, coûte 6 sous; en plusieurs départements du Midi, 7 à 8 sous, et, en beaucoup d'endroits, 10 et 11 sous (1). »

Cette hausse n'a pas pour origine la pénurie; les récoltes des céréales ont généralement été assez bonnes, mais les routes sont devenues impraticables; les routes! l'orgueil de la France de l'ancien régime! puis les chevaux manquent, ils sont réquisitionnés pour la guerre, voici déjà des causes de renchérissement; mais la raison véritable de la famine dans les villes est autre et plus irrémédiable.

« Le paysan ne veut plus se dessaisir; il s'est résolu à refuser les assignats, à ne plus livrer ses grains que contre espèces sonnantes; échanger du bon blé contre de mauvais chiffons de papier sale lui semble une duperie, et très justement, puisque chez les marchands de la ville, de mois en mois, il reçoit moins de marchandises pour le même chiffon (2). »

Ce n'est pas tout. S'il apporte de gré ou de force son grain à la ville, un autre danger le menace : les émeutes incessantes qui ont la cherté pour cause ou pour prétexte. Arrivés aux portes d'une cité populeuse et révolutionnaire, les révoltés se jettent sur la voiture du fermier, en pillent le contenu; les femmes sont au premier rang et ce sont les plus terribles. Le conducteur détèle ses chevaux et s'enfuit épouvanté, trop heureux d'échapper à la sainte lanterne.

Cependant il faut que le citadin vive, et les autorités ne sauraient lui répondre, comme cet insolent ministre de la légende au quémandeur importun : « Je n'en vois pas la nécessité. » La nécessité, elle est pressante! Ces hommes des villes disposent de la seule force qui maintienne le gouvernant au pouvoir, tout au moins, à Paris.

C'est alors que la municipalité aux abois dépense 12,000 fr. par jour, pour vendre, à bas prix, la farine dans les halles. Mais, grâce à cette concurrence, tout commerce devient ruineux pour les fariniers, et ils y renoncent.

Il faut alors nourrir directement les 60,000 fariniers, et, pour cela, dépenser 75,000 francs par jour. Alors la banlieue, qui paye au prix de la province, se rue sur la capitale qui, de ce fait, augmente de 100,000 âmes. Nouvel accroît de dépense. Quant aux boulangers, ils ne sont plus, à vrai dire, que des commis chargés de la distribution; quand ils ont fini de débiter ce qu'ils ont reçu en dépôt, ils ferment leur boutique, et cette fermeture a lieu de fort bonne heure. De là des queues qui commencent cinq ou six heures avant le lever du jour. On se bouscule, on s'injurie, on se bat, des femmes sont étouffées, les enfants pleurent la faim sur les bancs. Le spectacle est horrible, aussi, quand Fouquier-Tinville, insulté dans la charrette qui le menait à l'échafaud, cherchait, dans sa rage, à rendre à la plèbe insulte pour insulte et dérision pour dérision : « Va-t'en, canaille, s'écriait-il, va-t'en chercher tes 6 onces de pain à la section! »

Parlerons-nous des autres aliments. Il est presque inutile d'en faire mention. On a renoncé à en user; pour les trois quarts des Parisiens, le prix de la viande offre aussi peu d'intérêt que le prix des diamants.

Mais plus la violence augmente, plus la denrée se fait rare. Alors intervient le *maximum* imposé aux détaillants (épiciers, bouchers, fruitiers, etc.). Une suite de décrets (15, 19, 20 août 1793, 24 février 1794), ordonne aux boutiquiers de mettre en vente, journellement et publiquement, les denrées de première nécessité à un prix fixé au-dessus duquel on ne pourra vendre les légumes, les fruits, le vinaigre, le vin, le cidre, la bière, l'eau-de-vie, la viande fraîche et salée, le lard, le beurre, le miel, le sucre, l'huile douce, l'huile à manger, la chandelle, le bois, le charbon, etc., tout, en un mot, tout ce qui est nécessaire à la vie.

Au bout d'un mois de ce régime, les boutiques sont vides, il faut les remplir : c'est la réquisition qui va s'en charger.

(*A suivre*) Comte DE LEDRE.

(1) Décrets pour établir dans *chaque commune* une taxe sur les riches, afin de proportionner aux salaires le prix du pain, et, dans chaque grande ville, une autre taxe pour lever une armée de sans-culottes salariés, 7 avril, décret ordonnant l'emprunt forcé d'un milliard sur le riche, 20, 21 mai.

(2) 300 millions d'alors représentent la raison de l'avilissement du prix de l'argent, 1,200 millions de nos jours.

(3) Page 477, *les Origines*.

(1) Taine, p. 478.

(2) *Ibid.*

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Assassinat d'Olivier Pain

Paris, 28 juin. — L'*Intransigeant* annonce qu'il a appris d'un ami arrivé hier d'Egypte, qu'Olivier Pain a été assassiné. Rochefort croit que Pain a été assassiné à l'instigation du colonel anglais Schmit.

M. Rochefort réclame le cadavre. Il demandera l'autorisation de donner une représentation au *Théâtre-Français* au bénéfice de la famille d'Olivier Pain.

Les ouvriers tisseurs de Lyon

Paris, 28 juin. — Suivant une dépêche de Lyon, 10,000 tisseurs en soierie se sont réunis, hier, aux Folies-Bergères, pour discuter au sujet du rejet de la proposition des tarifs de tissage. Ils ont décidé, à l'unanimité, que le syndicat des tisseurs entendra demain les fabricants, et si leur décision est défavorable, les tisseurs monteront à la Croix-Rousse pour couper les pièces de soieries en cours de tissage.

On craint une grève.

En Espagne

Madrid, 28 juin. — Hier, il y a eu deux cas de choléra.

Les bruits de crise ministérielle persistent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

Capital : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. Aix. Alais. Albi. Alençon. Amiens. Angers. Angoulême. Annecy. Annonay. Apt. Arles. Arras. Auch. Aurillac. Auxerre. Avignon. Bar-le-Duc. Bayonne. Beauvais. Belfort. Besançon. Béziers. Blois. Bordeaux. Boulogne-sur-Mer. Bourges. Brest. Brive. Caen. Cahors. Cambrai. Carcassonne. Carpentras. Castres. Cette. Chalon-sur-Saône. Châlons-sur-Marne. Chartres. Châteauroux. Chaumont. Cherbourg. Clermont-Ferrand. Dax. Dieppe. Dijon. Douai. Dreux. Dunkerque. Elbeuf. Epernay. Epinal. Fontainebleau. Gaillac. Grenoble. Havre (le). Honfleur. La Rochelle. Laval. Lille. Limoges. Lisieux. Lodève. Lorient. Lyon. Mâcon. Mans (le). Marmande. Marseille. Montauban. Montereau. Montluçon. Montpellier. Moulins. Nancy. Nantes. Narbonne. Nevers. Nice. Nîmes. Niort. Orléans. Pau. Périgueux. Perpignan. Poitiers. Puy (le). Reims. Rennes. Rive-de-Gier. Roanne. Rodez. Roubaix. Rouen. Saint-Brieuc. Saint-Etienne. Saint-Germain-en-Laye. Saint-Lô. Saint-Malo. Saint-Servan. Saint Quentin. Saumur. Sedan. Sens. Tarbes. Thiers. Toulon. Toulouse. Tours. Troyes. Valence. Valenciennes. Versailles. Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

Agences de la Société Générale alsacienne de banque

Colmar.—Guebwiller.—Metz.—Mulhouse.—Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc. 11074

ORDRES DE BOURSE A TERME

PAIEMENT DES COUPONS

RENSEIGNEMENTS GRATUITS SUR TOUTES VALEURS

Ordres de Bourse au comptant

COURTAGE DE L'AGENT DE CHANGE

ROUBAIX, rue de l'Hospice, 5, ROUBAIX

MAISON FONDÉE EN 1872

Tous les jours, dépêches donnant les cours de la Bourse de PARIS 11033

CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme fondée en 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Agence de Roubaix, No 21, rue Saint-Georges; Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Dépôts remboursables : à 5 ans, 5 0/0 l'an; — à 3 ans, 4 1/2 0/0 l'an; — à 2 ans, 4 0/0 l'an; — à 18 mois, 3 1/2 0/0 l'an; — à 1 an, 3 0/0 l'an; — à plus court terme et à vue, à des taux divers. — Prêts sur titres français et étrangers. — Escompte et recouvrements. — Délivrance de chèques, traites, lettres de Crédit sur France et étranger. — Garde de titres. — Régularisations de titres. — Ordres de Bourse, sans commission. — Vente sans frais des Obligations de Chemins de fer aux prix des Compagnies. — Souscriptions. — Vente et achat de monnaies étrangères. — Escompte de coupons divers, — paiement immédiat, sans aucun frais, des coupons *échus Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Est, Midi, Orléans et Nord*, — ainsi que des rentes françaises et des obligations Ville de Paris. 10039

Pour avoir journellement sous les yeux notre immortel poète, il suffit d'exiger de vos fournisseurs le savon des MUSES dédié à

VICTOR HUGO

No 363

Pâte à base de Vaseline, parfum exquis et persistant de la Maison VAISSIER Frères.

en vente chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc

VICTOR HUGO Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin *ne varietur*, comprenant 46 volumes in-8. — Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

10 jn à 9 jt —12345

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, 27 juin

Avoine. — Le courant du mois est en hausse de 30 c. et il se traite à 19 90, juillet et juillet-août sont sans variation, et les 4 derniers mois fléchissent.

Courant	.. ..	.. ..	Juillet-août	19 ..	19 25
Juin	19 75	20 ..	4 derniers	18 25	18 ..
Juillet	19 25	19 50			

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets ept.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

PARIS, 27 juin.

Colza. — Affaires absolument calmes aujourd'hui. On ne cause guère que des modifications proposées au nouveau marché des huiles.

Le courant du mois, est nominal à 63 50.

Juillet, coté 63 75 à 63 50.

Le livrable juillet-août, vaut également 63 75 à 63 50.

Les 4 derniers mois sont calmes à 65 50.

Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible	63 50	.. ..	Juillet-août	63 75	63 50
Courant	63 50	.. ..	4 derniers	65 50	.. ..
Juillet	63 75	63 63			

Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.

PARIS, 27 juin.

Lins. — Les prix sont calmes pour le disponible, et plutôt fermes pour le livrable.

Disponible	57 50	.. ..	Juillet-août	56 50	56 ..
Courant	57 50	57 ..	4 derniers	54 50	54 25
Juillet	56 75	57 ..			

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Sucres

PARIS, 27 juin.

Bruts. — Le marché est peu animé aujourd'hui, et la tendance est indécise.

Nous cotons à deux heures pour sucre blanc numéro 3 Paris

Courant	47 50	..	4 d'octobre	51 ..	.. ..
Juillet	41 75	47 62	Sucre blanc	47 ..	.. ..
Juillet-août	48 ..	47 75	Sucre roux	45 25	.. ..

Circulation : 5 400 s. contre 6.700 hier.

PARIS, 27 juin.

Raffinés. — Les cours se maintiennent fermement de 108 50 à 109 fr. les 100 kil., wagon, 109 à 109 50 par petites quantités. Les affaires sont assez suivies pour l'intérieur, et l'exportation envoie aussi quelques demandes.

Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou sur bateau, pour pains premier choix, suivant marques, aux 100 kilos :

Habillage en papier	1 0/0	53 .. à 55 ..	
» »	2 1/2	52 75	54 75
» »	4 0/0	52 50	54 50

Sucres cassés, en morceaux réguliers, en caisse de 50 kil. franco d'emballage .... 100 kil. 116 .. à 117 .. ..

Sucres cassés Boutry en boîtes de 1 kil. net, franco d'emballage, 100 kil	115 ..	117 ..
Poudre Boutry, boîtes de 1 kil.	111 ..	... ..
Poudre Boutry, boîtes de 500 gr.	111 50	... ..
Morceaux irréguliers... en sacs	1 8 ..	109 ..
Menus déchets ..... »	107 ..	108 ..
Sucres en poudre ..... »	108 ..	110 ..
Glace et semoule ..... »	110 ..	111 ..
Sucre cristall. extra scq.. »	100 50	... ..
— pulvérisé.. »	101 ..	... ..

Alcools

PARIS, 27 juin.

Le marché est calme au début de la réunion.

Le courant du mois est fait à 46 50.

Juillet, coté 47 fr

Le livrable sur juillet-août, demandé à 47 fr. est tenu à 47 25.

Les 4 derniers mois, ont acheteurs à 49 fr. et vendeurs à 49 25.

Le stock a diminué de 75 pipes.

Cote établie à 12 h. 3/4 (l'hect) à 90°.

Courant	46 50	.. ..	4 derniers	49 25	49 ..
Juillet	47	.. ..	...	.. ..	.. ..
Juillet-août	47 25	47 ..			

Circulation : Pipes, 400, contre 150 hier

Stock : 13,725 contre 15,050 en 1884.

Houblons

ALOST, 27 juin.

Marché nul aujourd'hui. La croissance des plantations est par continuation vigoureuse malgré le retour nuisible du vent nord-ouest

Pétroles

PARIS, 27 juin.

Pas de changement.

Cours aux 100 kilos. — Disp 48 .. à 47 .. — Livrable 48 .. à 47 .. — Essence de 700 à 710°, disp. 53 .. à 52 50 — Idem livrable, 53 .. à 52 50 — On cote au détail, à l'hect. : Pétrole raffiné, disponible 38 .. à .., Livrable 38 .. à .. ..

Lucilline prise à Paris ou à Rouen.

Disponible	39 ..	.. ..
Livrable	39 ..	.. ..
Essence lavée disponible	37 ..	.. ..
livrable	37 ..	.. ..

BRÊME, 27 juin.

Marché calme; dispon., 7,35 Rm; sur août-déc. 7,70.

HAMBOURG, 27 juin.

Marché faible; disp. 7,20 Rm; août-déc. 7,50 Rm.

BRÊME, 26 juin.

Raffiné. — Marché hausse; disponible, 7,35 Rm, sur juillet 7 35 Rm, août 7 45 Rm, sur août-déc. 7 70 Rm.

Saindoux

LE HAVRE, 26 juin.

Marché calme. Ventes 100 tierçons; on cote dispon. et courant fr. 44 .; sur juillet fr. 41 25; sur août fr. 41 .., sur sept., fr. 45 .., sur octob. fr. 45 50, les 50 kil.

BRÊME, 26 juin.

Wilcox disp. 35 ./. pf.; sur juin-juillet .. ./. pf..

Suifs

PARIS, 27 juin.

Suifs frais de Paris, 70 .. à 71 ..; bœuf Plata .6 ..

Suifs d'os, de 59 .. à 60 ..

Métallurgie

GLASGOW, 26 juin.

Marché soutenu; affaires modérées de 40s. 10 1/2d. à 40s. 10d. comptant et à 40s. 11 1/2d. à 1 mois.

La Bourse de l'après-midi clôture finalement à 40s. 9 1/2 d. comptant vendeurs, 40s. 9d. acheteurs.

MERCURIALES DIVERSES

AIRE, 26 juin.

61 h. pom. de terre.	4 25	Beurre, le kilog.	.. ..	3 30
Poulets, par couple..	5 ..	Œufs les 26	.. ..	1 70

LENS, 26 juin.

Blé	16 ..	18 50	Œillette	30 ..	32 ..
Seigle	12 ..	13 50	Cameline	14 ..	16 ..
Escourgeon	12 ..	13 50	Lentilles	.. ..	.. ..
Avoine	7 ..	9 50	Orge	10 ..	11 ..
Colza	.. ..	.. ..	Sainfoin	.. ..	.. ..

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 25 juin

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.234.535.100 13
Effets échus hier à recevoir	109.347 22
Portefeuille de Paris : Commerce	220.328.266 07
Portefeuille des succursales : Effets sur place	461.644.664 ..
Avances sur lingots et monnaies	2.254.100 ..
— — succursales	3.303.500 ..
Avances sur titres	139.147.011 23
— — succursales	142.091 789 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99.813.555 78
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000 000 ..
Immeubles des succursales	8 435 937 ..
Dépenses d'administration	4.580.425 22
Emploi de la réserve spéciale (e)	11.997 444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	71.901.906 87
	3 670.174 196 82

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313 54
Réserves mobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10 000.000 ..
Ex-banques départementales (b)	2 980 750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9 125.000 ..
Réserves immobilières (d)	4 000 000 ..
Réserve spéciale (e)	11 997.444 16
Billets au porteur en circulation	2.763.014 185 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	8 147.538 08
Billets à ordre et récépissés	29 154 533 74
Comptes-courants du Trésor	211 038.479 71
Comptes-courants de Paris	337 263 344 69
— — des succursales	45.633 330
Dividendes à payer	1 700.397 59
Effets non disponibles	.. ..
Escomptes et intérêts divers	17 628 828 ..
Réescompte du dernier semestre	2 088 878 43
Divers	25 918.823 83
	3 670.174 196 82

Décomposition de l'encaisse au 25 juin

Or	1.150 809.185 21
Argent	1.083 725.914 92
	2.234.535.100 13

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse argent	10.300 000
Comptes courants du Trésor	30.000.000
Comptes courants particuliers	7.000.000

DIMINUTION

Portefeuille	17.000.000
Circulation des billets	20 000.000
Avances sur titres	0.000.000
Encaisse or	0 000 000
Bénéfices de la semaine	400.000

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 (Maison à Lille).